

Paris, le 11 août 2026

Nos réf. : AE/26/0538

N° dossier : 2026-073

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

[laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : [ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

**Le Président de l'Autorité environnementale**

à

**Madame la Préfète de Haute Savoie**

**Objet :** Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale

Dossier : Sécurisation des passages à niveau de la Vallée de l'Arve et modernisation de la ligne  
Roche-sur-Foron/Saint-Gervais-les-Bains

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 09 juillet 2026 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **07 août 2026**.

Conformément à l'article R. 122-27 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Pour le président de l'Autorité environnementale,  
par délégation

Karine BRULÉ

